

**Unité de Formation par Alternance et Lycée labellisé
« lycée des Métiers de la COIFFURE et de l'ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE »**

Pourquoi donner au lycée et centre de formation MONTBAREIL...

- Nous formons des jeunes qui seront demain vos futurs collaborateurs
- Notre structure a besoin d'un équipement professionnel adapté aux attentes des entreprises d'aujourd'hui et de demain
- Les nouvelles technologies nous permet d'adapter notre pédagogie et d'enseigner autrement

Des résultats qui valorisent le sérieux de la collaboration équipe enseignante/ maître ou tuteur de stage

CAP :	99%
Bac Pro :	100%
BTS :	100%

Des valeurs à faire vivre

Savoirs, savoir faire et savoir être sont trois atouts à faire vivre et à transmettre pour faciliter leur intégration dans le monde professionnel



Dates de nos PORTES OUVERTES

Vendredi 28 janvier	17h00-20h00
Samedi 29 janvier	09h00-17h00
Samedi 12 mars	09h00-17h00
Journée événementielle COIFFURE le	



2022

Taxe d'apprentissage

www.montbareil.com

2 rue du Maréchal Joffre

22200 GUINGAMP

Tél.: 02 96 43 78 50

Merci de nous soutenir

Comment effectuer votre versement au lycée et Unité de formation MONTBAREIL?

QUE DIT LA LOI?

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel maintient la taxe d'apprentissage, tout en modifiant en profondeur les modalités de son fonctionnement.

Ces nouvelles modalités sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2020

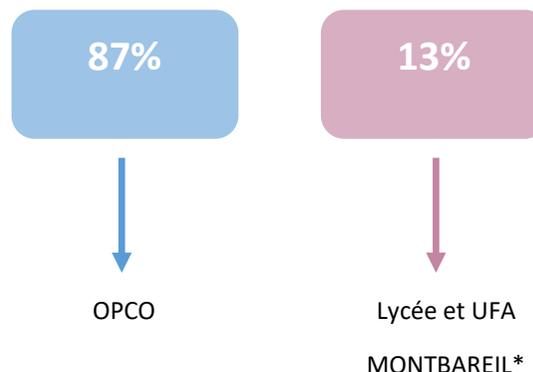
Ces nouvelles dispositions divisent en deux parts le produit de la taxe d'apprentissage :

- 87 % de la taxe d'apprentissage financent les formations par apprentissage (ancien quota d'apprentissage) ;
- **13 % financent les formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, ainsi que d'autres dispositifs, représentant l'actuel "hors quota" ou "barème".**

Le lycée MONTBAREIL (organisme agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers) **peut bénéficier de la taxe d'apprentissage au titre de la part de 13%** mentionnée au II de l'article L.6241-2 du Code du travail.

MODE D'EMPLOI POUR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

- vous êtes dirigeant d'entreprise, vous pouvez décider de nous aider en réservant tout ou en partie des 13% de la taxe d'apprentissage que vous reversez.



*Adressez directement votre chèque au lycée MONTBAREIL , un reçu libératoire vous sera adressé par retour de courrier

